

Kelassi' School

Et si réussir devenait possible ? —



**AIDE
SOIGNANT.E**

**PROGRAMME
SESSION
2023**

DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4

AIDE-SOIGNANT.E

Certifié au ministère de la santé

Présentation générale	1
Débouchés professionnels	2
Conditions d'admission	3
Modalités de sélection	4
Agenda 2023	5
Programme	6
Méthodes pédagogiques	8
Évaluation et suivi	9
Évaluation en milieu professionnel	10
Tarifs et financement	11
Informations diverses	12



DIPLÔME D'ÉTAT DE NIVEAU 4

AIDE-SOIGNANT.E

Certifié au ministère de la santé

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

L'**Aide-Soignant.e** accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

En tant que professionnel de santé, l'**Aide-Soignant.e** est habilité.e à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La préparation du diplôme d'Aide-Soignant.e, vous permettra :

- D'acquérir l'ensemble des compétences et des connaissances requises pour exercer le métier d'**Aide-Soignant.e** sous la responsabilité d'un infirmier dans le cadre de l'article R.4311-4 du Code de la Santé Publique;
- D'acquérir les ressources en savoirs théoriques et méthodologiques, en habilités gestuelles et en capacités relationnelles.
- De reconnaître ses émotions et savoir les utiliser avec la distance professionnelle qui s'impose.
- De développer une éthique professionnelle permettant une prise de décision éclairée et la mise en œuvre d'actions adaptées.

A l'issue de votre formation, vous serez capable :

- D'accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale et dans le respect de son projet de vie;
- De collaborer au projet de soins personnalisés dans votre champ de compétences ;
- De contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.



AIDE-SOIGNANT.E

DÉBOUCHÉS PROFESSIONNELS ET POURSUITE D'ÉTUDES

LES SECTEURS D'ACTIVITÉ

L'**Aide-Soignant.e** peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées telles que :

- Les structures hospitalières (en soins généraux, en santé mentale)
- Les structures de soins à domicile auprès de personnes âgées
- Les structures extra-hospitalières : hébergement d'accueil pour personnes âgées ou handicapées

POURSUITE D'ÉTUDES

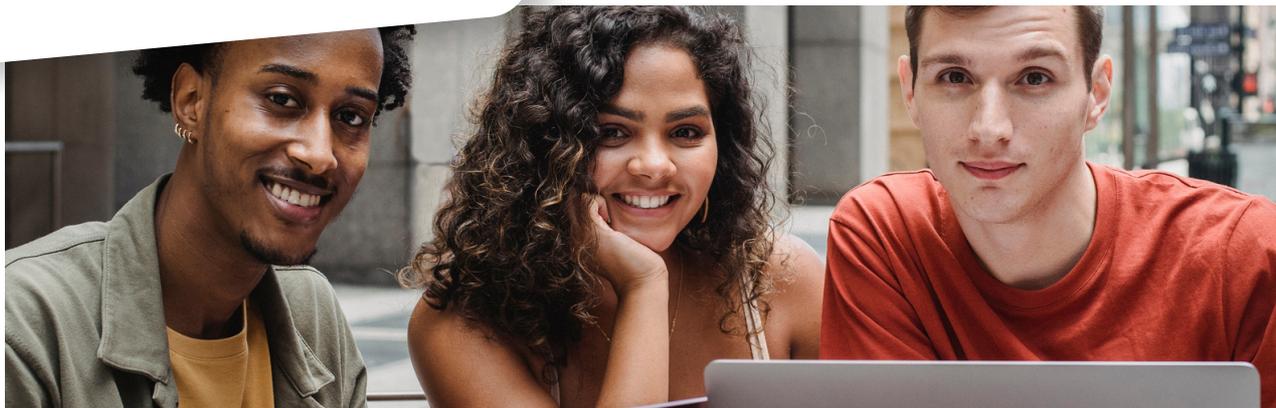
L'**Aide-Soignant.e** peut se spécialiser dans un domaine précis et devenir :

- Assistant de soins en gérontologie (ASG)
- Agent de chambre mortuaire
- Agent de stérilisation
- ...

L'**Aide-Soignant.e** a la possibilité d'accéder à certaines formations avec dispenses de certains modules(cursus partiel*) :

- Ambulancier
- Auxiliaire de Puériculture
- Accompagnement Éducatif et Social

L'**Aide-Soignant.e** titulaire d'un baccalauréat ou ayant plus de 3 ans d'expérience peut préparer le diplôme d'État d'Infirmier.



AIDE-SOIGNANT.E

CONDITIONS D'ADMISSION

Session 2023

PRÉREQUIS

Les candidats doivent être âgés de 18 ans au moins à la date d'entrée en formation.
Pas de condition de diplôme.

PUBLIC CIBLE

- Lycéens
- Salariés
- Personnes en reconversion professionnelle
- Demandeurs d'emploi

VOIES D'ACCÈS SANS CONDITION DE DIPLÔME

- Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant
- Après une formation initiale
- Après une formation professionnelle continue (notamment pour les Agents de Services Hospitaliers en fonction)



AIDE-SOIGNANT.E

MODALITÉS DE SÉLECTION

Session 2023

La sélection des candidats est effectuée sur la base d'un dossier et d'un entretien d'une durée de 15 à 20 minutes destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation. La date limite pour le dépôt des dossiers est de deux semaines avant le début de la formation.

Le dossier comporte les pièces suivantes :

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae
- Un document manuscrit (n'excédant pas 2 pages) relatant, au choix du candidat :
 - soit une situation personnelle ou professionnelle vécue
 - soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français
- Le cas échéant, la copie de ses relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment de leur parcours scolaire, de leurs diplômes et titres ou de leur parcours professionnel, les candidats joignent à leur dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe. A défaut, ils produisent tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'**Aide-Soignant.e**

Rentrée

Mise à jour bientôt disponible

Horaires

De 9H00 à 12H00
Puis de 13H00 à 17H00

Durée

44 semaines (1540 heures) dont 22 semaines de formation théorique (770 heures)
et 22 semaines de formation clinique (770 heures)
si le cursus est suivi intégralement (cursus complet)

Alternance

2 jours à l'école et 3 jours en entreprise



AIDE-SOIGNANT.E

PROGRAMME

Session 2023

Il existe différents cursus :

- Cursus complet : pour les personnes avec ou sans diplôme ne bénéficiant pas d'équivalence
- Cursus partiel : équivalence de compétences et allègement de formation

Le programme est organisé en 5 blocs de compétences répartis en 10 modules de formation pour la formation en cursus complet.

S'ajoutent au programme :

- Un accompagnement pédagogique individualisé (API) de 35h
- Des travaux personnels guidés (TPG) de 35h
- Un suivi pédagogique individualisé (SPI) de 7h

Des équivalences de compétences, de blocs de compétences ou des allègements partiels ou complets de certains modules de formation sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :

- Le diplôme d'État d'Auxiliaire de Puériculture
- Le diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
- Le diplôme d'État d'Ambulancier
- Le baccalauréat professionnel Services Aux Personnes et Aux Territoires (SAPAT)
- Le baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et Services à la Personne (ASSP)
- Les diplômes ou certificats mentionnés aux articles D. 451-88 et D. 451-92 du code de l'action sociale et des familles
- Le titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
- Le titre professionnel d'Agent de Service Medico-Social

Possibilité de valider les blocs de compétences indépendamment.

AIDE-SOIGNANT.E

PROGRAMME

Session 2023

N° DU MODULE	INTITULÉ DU MODULE
MODULE 1 (module spécifique Aide-Soignant.e) 147 heures	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale
MODULE 2 (module spécifique Aide-Soignant.e) 21 heures	Repérage et prévention des situations à risque
MODULE 3 (module spécifique Aide-Soignant.e) 77 heures	Evaluation de l'état clinique d'une personne
MODULE 4 (module spécifique Aide-Soignant.e) 182 heures	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement
MODULE 5 35 heures	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée
MODULE 6 70 heures	Relation et communication avec les personnes et leur entourage
MODULE 7 21 heures	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
MODULE 8 35 heures	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
MODULE 9 35 heures	Traitement des informations
MODULE 10 70 heures	Travail en équipe pluriprofessionnelle, qualité et gestion des risques



AIDE-SOIGNANT.E

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Session 2023

La formation théorique et pratique comprend 10 modules, un dispositif d'accompagnement pédagogique individualisé, des travaux personnels guidés et un suivi pédagogique individualisé des apprenants.

L'enseignement est réalisé sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, ou de travaux pratiques en petits groupes d'apprenants permettant l'apprentissage progressif des gestes techniques nécessaires à l'acquisition des compétences. Les outils de simulation en santé sont utilisés pour favoriser les apprentissages pratiques et gestuels. L'interprofessionnalité est recherchée.

La formation clinique comprend 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel.

Le parcours de stage comporte au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique, et une période auprès de personnes âgées.

Trois stages de cinq semaines visent à explorer les trois missions suivantes de l'aide-soignant :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
- Collaborer au projet de soins personnalisés dans son champ de compétence;
- Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel dans différents contextes,

Un stage de 7 semaines, réalisé en fin de formation, permet l'exploration ou la consolidation du projet professionnel et le renforcement des compétences de l'apprenant afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

La formation clinique peut également se faire en alternance en raison de 3 jours en entreprise et deux jours à l'école.



AIDE-SOIGNANT.E

ÉVALUATION ET SUIVI

Session 2023

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des compétences acquises par l'élève est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage tout au long de la formation.

L'élève doit obtenir une note au moins égale à dix sur vingt à chaque module de formation constituant le bloc de compétence. Il ne peut pas y avoir de compensation entre module.

Le formateur référent en institut effectue la synthèse de l'acquisition des blocs de compétences validés par l'apprenant au cours des stages.

Le diplôme d'Etat d'**Aide-Soignant.e** s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

DISPOSITIF DE SUIVI, DE L'EXÉCUTION ET DE L'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Dossier d'inscription complet avant le début de la formation
- Feuilles d'attestation de présence
- Aide personnalisée
- Questions orales ou QCM en cours de formation
- Études de cas concrets
- Formulaire d'évaluation des acquis après chaque module de CCP dispensé
- Formulaire d'évaluation finale de la formation



AIDE-SOIGNANT.E

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES EN MILIEU PROFESSIONNEL

Session 2023

**Les stages s'effectuent en milieu hospitalier et en milieu extra hospitalier.
Ils sont réalisés dans les structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :**

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Cette évaluation permet d'apprécier le développement des compétences de l'apprenant au regard des compétences exigées pour l'obtention du diplôme.

A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des compétences.

Chaque compétence est validée si le candidat obtient une note au moins égale à la moyenne pour chacune d'entre elles.

Sont déclarés reçus au diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture par le jury les candidats qui ont validé l'ensemble des blocs de compétences liés à l'exercice du métier.

Pour plus de renseignements

Se référer au Bulletin officiel n°0135 du 12/06/2021 – Légifrance
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043646217>



AIDE-SOIGNANT.E

TARIFS ET FINANCEMENT

Session 2023

TARIFS

- Droit annuel d'inscription : **100 euros** (à régler au moment de l'inscription)
- Frais de formation : Le coût annuel de la formation est de **7700 euros net de taxe**

FINANCEMENT

CANDIDATS EN CURSUS COMPLET

La formation est prise en charge par le Conseil Régional et donc gratuite, pour les candidats en cursus complet et pour les titulaires du BAC PRO ASSP ou SAPAT, si l'élève remplit une des conditions suivantes :

- Étudiants âgés de 25 ans ou moins, inscrits ou non en mission locale, à l'exception faite des apprentis.
- Étudiants sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans, à l'exception faite des apprentis (Lycéen(ne) en classe de terminale, étudiant(e) et autres études).
- Demandeurs d'emploi (Catégories A et B) inscrits à Pôle Emploi depuis 6 mois au minimum à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi.
- Bénéficiaires d'un contrat aidé (CAE, CIE, Emploi d'Avenir...) avant l'entrée en formation (y compris en cas de démission).
- Études de cas concrets
- Formulaires d'évaluation des acquis après chaque module de CCP dispensé
- Formulaires d'évaluation finale de la formation

CANDIDATS EN CURSUS PARTIEL

- Dossier d'inscription complet avant le début de la formation
- Feuilles d'attestation de présence
- Aide personnalisée
- Questions orales ou QCM en cours de formation
- Études de cas concrets
- Formulaires d'évaluation des acquis après chaque module de CCP dispensé
- Formulaires d'évaluation finale de la formation

Pour plus d'informations rendez-vous sur : <https://kelassi-school.com/admissions/#financement>



AIDE-SOIGNANT.E

INFORMATIONS DIVERSES

Session 2023

Financement de la formation (selon les critères d'éligibilité)

Voir la page dédiée au financement pour plus d'infos

Financement

- Financement personnel
- Conseil Régional Ile-De-France
- Employeur au titre de la formation continue ou de l'apprentissage
- Pôle emploi
- Transition Pro
- ANFH
- Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

Méthodes mobilisées

- Cours magistraux (CM)
- Travail dirigé (TD)
- Travail individuel et de groupe
- Travail Personnel Guidé (35h)
- Travaux Pratiques (TP)
- Pratique simulée

Outils pédagogiques

- Études de situations cliniques
- Simulation sur mannequin haute et basse fidélité
- Cartes mentales, quizz, pédagogies inversées, visualisation de documentaires

Ressources pédagogiques

- Bibliothèque
- Accès à des revues scientifiques en ligne
- Recours à des intervenants extérieurs (professionnels avec un champ d'expertise spécifique)
- Salle équipée d'ordinateurs

Accessibilité handicap

- Les candidats en situation de handicap peuvent demander, lors du dépôt de leur dossier, un aménagement des conditions de déroulement de l'entretien d'admission.
- Cette formation est accessible à la plupart des personnes en situation de handicap. Toutefois, notre référent en la matière **MME. Mardollia ETOU**, se tient à votre écoute pour évaluer la faisabilité de votre projet de formation et anticiper les éventuels aménagements nécessaires et possibles.

E-mail : contact@kelassi-school.com **Tel :** 09 81 15 75 59



LIEU DE FORMATION

**12-14 rue des Chauffours
95000 Cergy
Entrée porte 1
Ascenseur E
3ème étage**

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

**Référent pédagogique :
Mardollia ETOU
+33 9 81 15 75 59**

contact@kelassi-school.com